

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/03/17
PROCES-VERBAL**

Le vingt-cinq mars deux mille dix-sept, à neuf heures, le conseil de communauté dûment convoqué le dix-sept mars deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes d'Eyguians (Commune nouvelle de Garde-Colombe), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Membres du Conseil Communautaire :**Nombre de membre en exercice : 93****Nombre de présents ou représentés : 82****Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT****Présents ou représentés :**

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER représenté par Mme Christiane KUQI à qui il a donné procuration à partir du point n°63
- Pour la commune de Bruis : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ
- Pour la commune d'Entrepièrres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Hourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Garde-Colombe :
 - M. Edmond FRANCOU
 - M. Damien DURANCEAU représenté par M. Daniel NUSSAS à qui il a donné procuration
 - M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY représenté par sa suppléante, Mme Régine GONSOLIN
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Pierre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Henriette MARTINEZ
 - M. Jean-Marc DUPRAT représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Laurent MAGADOUX
 - M. Gino VALERA
 - M. Robert GARCIN représenté par M. Gino VALERA à qui il a donné procuration
 - M. Michel JOANNET
 - M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune de Lazer : Mme Patricia MORHET RICHAUD
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Michel HERNANDEZ à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Gérard MAGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - M. Didier CONSTANS

- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL représentée par M. Jean-Louis REY à qui elle a donné procuration à partir du point n°58
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par son suppléant, M. Eric RANGER
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Lucienne BARBERO
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Bernard MATHIEU
 - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
 - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Franck PERARD
 - Mme Christiane GHERBI
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Marcel BAGARD
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par Mme Nicole PELOUX à qui il a donné procuration
 - M. Michel AILLAUD représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
 - Mme Sylvia ODDOU représentée par Mme Christiane TOUCHE à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - M. Christian GALLO représenté par M. Franck PERARD à qui il a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Christine REYNIER représentée par Mme Christiane GHERBI à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - Mme Céline GARNIER représentée par M. Robert GAY à qui elle a donné procuration
 - M. Christophe LEONE
 - Mme Colette RODRIGUEZ : représentée par M. Didier CONSTANS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON représenté par M. Nicolas JAUBERT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Audrey GAUDIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - M. Albert MOULLET
 - Mme Isabelle BOITEUX représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD

- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montmorin : Mme Evelyne AUBERT
- Pour la commune de Sainte Marie de Rosans : M. Jean-Louis CORREARD
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK



Lecture est faite par M. le président des comptes-rendus des réunions du conseil communautaire du 20 février 2017 et du 2 mars 2017, qui sont adoptés et ensuite signés.



Ordre du jour :

- Comptes administratifs de la CC Interdépartementale des Baronnies et comptes de gestion correspondants :
 - Compte administratif principal 2016
 - Compte administratif annexe 2016 / SPANC
 - Compte administratif annexe 2016 / OM
 - Compte administratif annexe 2016 / Portage de repas
- Compte administratif du SMICTOM des Baronnies et compte de gestion correspondant :
- Comptes administratifs de la CC de La Motte Turriers et comptes de gestion correspondants :
 - Compte administratif principal 2016
 - Compte administratif annexe 2016 / SPANC
 - Compte administratif annexe 2016 / OM
 - Compte administratif annexe 2016 / Transport scolaire
- Comptes administratifs de la CC du Laragnais et comptes de gestion correspondants :
 - Compte administratif principal 2016
 - Compte administratif annexe 2016 / SPANC
 - Compte administratif annexe 2016 / OM
 - Compte administratif annexe 2016 / Ecopôle Larnage
 - Compte administratif annexe 2016 / Parc d'activité du Poët
- Comptes administratifs de la CC de Ribiers Val de Méouge et comptes de gestion correspondants :
 - Compte administratif principal 2016
 - Compte administratif annexe 2016 / SPANC
 - Compte administratif annexe 2016 / OM
- Comptes administratifs de la CC du Serrois et comptes de gestion correspondants :
 - Compte administratif principal 2016
 - Compte administratif annexe 2016 / SPANC
 - Compte administratif annexe 2016 / base de loisirs
- Compte administratif annexe 2016 de la CC du Sisteronais et comptes de gestion correspondants :

- Compte administratif principal 2016
 - Compte administratif annexe 2016 / SPANC
 - Compte administratif annexe 2016 / OM
 - Compte administratif annexe 2016 / Parc d'activité du Val de Durance
- Compte administratif annexe 2016 de la CC de la Vallée de l'Oule et comptes de gestion correspondants :
 - Compte administratif principal 2016
 - Compte administratif annexe 2016 / SPANC
 - Compte administratif annexe 2016 / Ferme relais
- Débat d'orientations budgétaires
 - Réalisation d'un audit sur le site de l'ISDND de Sorbiers / marché de prestations intellectuelles
 - Réalisation d'une étude relative à la compétence « eau et assainissement »
 - Harmonisation des tarifs de vente des composteurs
 - Adhésion de la CCSB à IT 05
 - Désignation du délégué de la CCSB au conseil de surveillance du centre hospitalier Buëch Durance / délibération modificative
 - Délégation de pouvoirs du conseil communautaire vers le président de la CCSB / délibération complémentaire
 - Création d'un emploi saisonnier d'agent de déchetterie
 - Renouvellement d'un emploi de chauffeur et agent de déchetterie en CAE
 - Détermination des ratios promus / promouvables dans le cadre de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux
 - Modalités d'exercice du temps partiel à la CCSB
 - Convention avec le Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence pour l'exercice des missions d'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI)
 - Détermination du lieu de la prochaine réunion du conseil communautaire
 - Questions diverses



1. Compte administratif principal 2016 de la CC Interdépartementale des Baronnie

Projet de délibération présenté par M. Jean-Louis REY

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancien président de la CC Interdépartementale des Baronnie, M. Jean-Louis REY, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2016 de la communauté de communes interdépartementale des Baronnie, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	638 991,67 €	- €	638 991,67 €
Recettes	644 571,41 €	34 228,30 €	678 799,71 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	131 158,55 €	- €	131 158,55 €
Recettes	129 365,64 €	1 392,89 €	130 758,53 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	638 991,67 €	678 799,71 €	39 808,04 €
Section d'investissement	131 158,55 €	130 758,53 €	- 400,02 €
			39 408,02 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	26 632,00	2 500,00 €	- 24 132,00 €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	638 991,67 €	678 799,71 €	39 808,04 €
Section d'investissement	157 790,55 €	133 258,53 €	- 24 532,02 €
			15 276,02 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. Décide, compte-tenu des restes à réaliser constatés d'affecter 24.532,02 € au compte 1068 du budget général 2017 afin d'absorber le déficit d'investissement.

2. Compte de gestion / budget général 2016 de la CC Interdépartementale des Baronnie

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget général primitif de l'exercice 2016 de la CC Interdépartementale des Baronnie et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Compte administratif annexe 2016 / SPANC de la CC Interdépartementale des Baronnie

Projet de délibération présenté par M. Jean-Louis REY

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancien président de la CC Interdépartementale des Baronnie, M. Jean-Louis REY, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif annexe du SPANC de l'exercice 2016 de la communauté de communes interdépartementale des Baronnie, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	480,96 €	1 924,97 €	2 405,93 €
Recettes	4 176,62 €	- €	4 176,62 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	41 941,00 €	- €	41 941,00 €
Recettes	- €	36 925,50 €	36 925,50 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	2 405,93 €	4 176,62 €	1 770,69 €
Section d'investissement	41 941,00 €	36 925,50 €	- 5 015,50 €
			- 3 244,81 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	- €	7 300,00 €	7 300,00 €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	2 405,93 €	4 176,62 €	1 770,69 €
Section d'investissement	41 941,00 €	44 225,50 €	2 284,50 €
			4 055,19 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. Compte de gestion / budget annexe 2016 du SPANC de la CC Interdépartementale des Baronnies

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget annexe du SPANC de l'exercice 2016 de la CC Interdépartementale des Baronnies et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. Compte administratif annexe 2016 / OM de la CC Interdépartementale des Baronnies

Projet de délibération présenté par M. Jean-Louis REY

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancien président de la CC Interdépartementale des Baronnies, M. Jean-Louis REY, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif annexe pour les déchets ménagers de l'exercice 2016 de la communauté de communes interdépartementale des Baronnies, dressé par

son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	308 857,07 €	- €	308 857,07 €
Recettes	307 105,68 €	9 754,04 €	316 859,72 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	53 716,18 €	- €	53 716,18 €
Recettes	76 188,84 €	25 521,21 €	101 710,05 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	308 857,07 €	316 859,72 €	8 002,65 €
Section d'investissement	53 716,18 €	101 710,05 €	47 993,87 €
			55 996,52 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	106 047,00 €	75 920,00 €	- 30 127,00 €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	308 857,07 €	316 859,72 €	8 002,65 €
Section d'investissement	159 763,18 €	177 630,05 €	17 866,87 €
			25 869,52 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6. Compte de gestion / budget annexe 2016 OM de la CC Interdépartementale des Baronnies

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget annexe des déchets ménagers de l'exercice 2016 de la CC Interdépartementale des Baronnies et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7. Compte administratif annexe 2016 / Portage de repas de la CC Interdépartementale des Baronnies

Projet de délibération présenté par M. Jean-Louis REY

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancien président de la CC Interdépartementale des Baronnies, M. Jean-Louis REY, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif annexe pour le portage des repas de l'exercice 2016 de la communauté de communes interdépartementale des Baronnies, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	33 985,66 €	- €	33 985,66 €
Recettes	43 169,18 €	8 976,72 €	52 145,90 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	- €	- €	- €
Recettes	157,00 €	2 952,74 €	3 109,74 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	33 985,66 €	52 145,90 €	18 160,24 €
Section d'investissement	- €	3 109,74 €	3 109,74 €
			21 269,98 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	- €	- €	- €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	33 985,66 €	52 145,90 €	18 160,24 €
Section d'investissement	- €	3 109,74 €	3 109,74 €
			21 269,98 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8. Compte de gestion / budget annexe 2016 Portage de repas de la CC Interdépartementale des Baronnie

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget annexe de portage de repas de l'exercice 2016 de la CC Interdépartementale des Baronnie et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9. Compte administratif du SMICTOM des Baronniees 2016

Projet de délibération présenté par M Jean-Louis REY.

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif du SMICTOM des Baronniees de l'exercice 2016 de la communauté de communes interdépartementale des Baronniees, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	512 531,39 €	- €	512 531,39 €
Recettes	766 814,32 €	9 167,51 €	775 981,83 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	551 229,74 €	- €	551 229,74 €
Recettes	156 957,52 €	185 892,12 €	342 849,64 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	512 531,39 €	775 981,83 €	263 450,44 €
Section d'investissement	551 229,74 €	342 849,64 €	- 208 380,10 €
			55 070,34 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	- €	- €	- €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	512 531,39 €	775 981,83 €	263 450,44 €
Section d'investissement	551 229,74 €	342 849,64 €	- 208 380,10 €
			55 070,34 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée

et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. Décide, compte-tenu des restes à réaliser constatés d'affecter 208.380,10 € au compte 1068 du budget annexe 2017 des déchets ménagers.

10. Compte de gestion / budget 2016 du SMICTOM des Baronnie

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget du SMICTOM des Baronnie de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11. Compte administratif principal 2016 de la CC de La Motte Turriers

Projet de délibération présenté par M. Jean-Jacques LACHAMP

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancien président de la CC de La Motte Turriers, M. Jean-Jacques LACHAMP, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2016 de la communauté de communes de La Motte Turriers, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	519 310,70 €	- €	519 310,70 €
Recettes	575 965,92 €	296 424,18 €	872 390,10 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	170 365,37 €	- €	170 365,37 €
Recettes	168 115,13 €	44 594,21 €	212 709,34 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	519 310,70 €	872 390,10 €	353 079,40 €
Section d'investissement	170 365,37 €	212 709,34 €	42 343,97 €
			395 423,37 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	354 201,00 €	131 680,00 €	- 222 521,00 €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	519 310,70 €	872 390,10 €	353 079,40 €
Section d'investissement	524 566,37 €	344 389,34 €	- 180 177,03 €
			172 902,37 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. Décide, compte-tenu des restes à réaliser constatés d'affecter 180.177,03 € au compte 1068 du budget général 2017 afin d'absorber le déficit d'investissement.

12. Compte de gestion / budget 2016 général 2016 de la CC de La Motte Turriers

Projet de délibération présenté par Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget général primitif de l'exercice 2016 de la CC de La Motte Turriers et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13. Compte administratif annexe 2016 / SPANC de la CC de La Motte Turriers

Projet de délibération présenté par M. Jean-Jacques LACHAMP

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancien président de la CC de La Motte Turriers, M. Jean-Jacques LACHAMP, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif annexe du SPANC de l'exercice 2016 de la communauté de communes de La Motte Turriers, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	26 568,91 €	62 256,63 €	88 825,54 €
Recettes	73 909,75 €	- €	73 909,75 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	- €	- €	- €
Recettes	- €	- €	- €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	88 825,54 €	73 909,75 €	- 14 915,79 €
Section d'investissement	- €	- €	- €
			- 14 915,79 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	- €	- €	- €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	88 825,54 €	73 909,75 €	- 14 915,79 €
Section d'investissement	- €	- €	- €
			- 14 915,79 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

14. Compte de gestion / budget annexe 2016 du SPANC de la CC de La Motte Turriers

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget annexe du SPANC de l'exercice 2016 de la CC de La Motte Turriers et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15. Compte administratif annexe 2016 / OM de la CC de La Motte Turriers

Projet de délibération présenté par M. Jean-Jacques LACHAMP

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancien président de la CC de La Motte Turriers, M. Jean-Jacques LACHAMP, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif annexe pour les déchets ménagers de l'exercice 2016 de la communauté de communes de La Motte Turriers, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	474 685,54 €	- €	474 685,54 €
Recettes	351 528,91 €	175 937,00 €	527 465,91 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	371 385,77 €	- €	371 385,77 €
Recettes	343 937,81 €	30 288,63 €	374 226,44 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	474 685,54 €	527 465,91 €	52 780,37 €
Section d'investissement	371 385,77 €	374 226,44 €	2 840,67 €
			55 621,04 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	45 166,00 €	137 387,00 €	92 221,00 €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	474 685,54 €	527 465,91 €	52 780,37 €
Section d'investissement	416 551,77 €	511 613,44 €	95 061,67 €
			147 842,04 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

16. Compte de gestion / budget annexe 2016 OM de la CC de La Motte Turriers

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget annexe des déchets ménagers de l'exercice 2016 de la CC de La Motte Turriers et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

17. Compte administratif annexe 2016 / OM de la CC de La Motte Turriers

Projet de délibération présenté par M. Jean-Jacques LACHAMP

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancien président de la CC de La Motte Turriers, M. Jean-Jacques LACHAMP, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif annexe pour le transport scolaire de l'exercice 2016 de la communauté de communes de La Motte Turriers, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	46 853,42 €	- €	46 853,42 €
Recettes	42 206,19 €	6 053,86 €	48 260,05 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	- €	- €	- €
Recettes	- €	- €	- €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	46 853,42 €	48 260,05 €	1 406,63 €
Section d'investissement	- €	- €	- €
			1 406,63 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	- €	- €	- €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	46 853,42 €	48 260,05 €	1 406,63 €
Section d'investissement	- €	- €	- €
			1 406,63 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

18. Compte de gestion / budget annexe 2016 Transport scolaire de la CC de La Motte Turriers

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget annexe du transport scolaire de l'exercice 2016 de la CC de La Motte Turriers et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

19. Compte administratif principal 2016 de la CC du Laragnais

Projet de délibération présenté par Mme Patricia MORHET RICHAUD

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancienne présidente de la CC du Laragnais, Mme Henriette MARTINEZ, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2016 de la communauté de communes du Laragnais, dressé par sa présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	3 795 655,27 €	- €	3 795 655,27 €
Recettes	3 375 553,90 €	832 362,49 €	4 207 916,39 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	162 842,01 €	- €	162 842,01 €
Recettes	186 448,88 €	36 378,10 €	222 826,98 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	3 795 655,27 €	4 207 916,39 €	412 261,12 €
Section d'investissement	162 842,01 €	222 826,98 €	59 984,97 €
			472 246,09 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	48 179,77 €	43 109,00 €	- 5 070,77 €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	3 795 655,27 €	4 207 916,39 €	412 261,12 €
Section d'investissement	211 021,78 €	265 935,98 €	54 914,20 €
			467 175,32 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

20. Compte de gestion / budget général 2016 de la CC du Laragnais

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget général primitif de l'exercice 2016 de la CC du Laragnais et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

21. Compte administratif annexe 2016 / SPANC de la CC du Laragnais

Projet de délibération présenté par Mme Patricia MORHET RICHAUD

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancienne présidente de la CC du Laragnais, Mme Henriette MARTINEZ, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif annexe du SPANC de l'exercice 2016 de la communauté de communes du Laragnais, dressé par sa présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	15 137,10 €	- €	15 137,10 €
Recettes	6 869,25 €	1 976,72 €	8 845,97 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	4 195,85 €	1 151,03 €	5 346,88 €
Recettes	6 564,00 €	- €	6 564,00 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	15 137,10 €	8 845,97 €	- 6 291,13 €
Section d'investissement	5 346,88 €	6 564,00 €	1 217,12 €
			- 5 074,01 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	13 758,19 €	13 758,19 €	- €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	15 137,10 €	8 845,97 €	- 6 291,13 €
Section d'investissement	19 105,07 €	20 322,19 €	1 217,12 €
			- 5 074,01 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

22. Compte de gestion / budget annexe 2016 SPANC de la CC du Laragnais

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget annexe du SPANC de l'exercice 2016 de la CC du Laragnais et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des

créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

23. Compte administratif annexe 2016 / OM de la CC du Laragnais

Projet de délibération présenté par Mme Patricia MORHET RICHAUD

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancienne présidente de la CC du Laragnais, Mme Henriette MARTINEZ, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif annexe pour les déchets ménagers de l'exercice 2016 de la communauté de communes du Laragnais, dressé par sa présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	726 927,12 €	- €	726 927,12 €
Recettes	798 216,01 €	50 244,58 €	848 460,59 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	173 841,55 €	- €	173 841,55 €
Recettes	152 587,92 €	28 507,41 €	181 095,33 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	726 927,12 €	848 460,59 €	121 533,47 €
Section d'investissement	173 841,55 €	181 095,33 €	7 253,78 €
			128 787,25 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	- €	- €	- €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	726 927,12 €	848 460,59 €	121 533,47 €
Section d'investissement	173 841,55 €	181 095,33 €	7 253,78 €
			128 787,25 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

24. Compte de gestion / budget annexe 2016 OM de la CC du Laragnais

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget annexe des déchets ménagers de l'exercice 2016 de la CC du Laragnais et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

25. Compte administratif annexe 2016 / Ecopôle Laragne de la CC du Laragnais

Projet de délibération présenté par Mme Patricia MORHET RICHAUD

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancienne présidente de la CC du Laragnais, Mme Henriette MARTINEZ, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif annexe de l'Ecopôle Laragne de l'exercice 2016 de la communauté de communes du Laragnais, dressé par sa présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	1 904 148,91 €	- €	1 904 148,91 €
Recettes	2 207 577,43 €	248 856,23 €	2 456 433,66 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	1 865 180,25 €	419 097,52 €	2 284 277,77 €
Recettes	1 883 511,50 €	- €	1 883 511,50 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	1 904 148,91 €	2 456 433,66 €	552 284,75 €
Section d'investissement	2 284 277,77 €	1 883 511,50 €	- 400 766,27 €
			151 518,48 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. Décide, compte-tenu des restes à réaliser constatés d'affecter 400.766,27 € au compte 1068 du budget annexe 2017 de l'Ecopôle Laragne afin d'absorber le déficit d'investissement.

26. Compte de gestion / budget annexe 2016 Ecopôle Laragne de la CC du Laragnais

Projet de délibération présenté par Mme Henriette MARTINEZ

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget annexe de l'Ecopôle Laragne de l'exercice 2016 de la CC du Laragnais et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

27. Compte administratif annexe 2016 / Parc d'activité du Poët de la CC du Laragnais

Projet de délibération présenté par Mme Patricia MORHET RICHAUD

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancienne présidente de la CC du Laragnais, Mme Henriette MARTINEZ, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif annexe du Parc d'activité du Poët de l'exercice 2016 de la communauté de communes du Laragnais, dressé par sa présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	1 479 922,25 €	- €	1 479 922,25 €
Recettes	1 479 922,25 €	669 476,10 €	2 149 398,35 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	1 475 526,05 €	1 242 794,35 €	2 718 320,40 €
Recettes	1 403 461,85 €	- €	1 403 461,85 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	1 479 922,25 €	2 149 398,35 €	669 476,10 €
Section d'investissement	2 718 320,40 €	1 403 461,85 €	- 1 314 858,55 €
			- 645 382,45 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. Décide, compte-tenu des restes à réaliser constatés d'affecter 669.476,10 € au compte 1068 du budget annexe 2017 du parc d'activité du Poët afin d'absorber le déficit d'investissement.

28. Compte de gestion / budget annexe 2016 du Parc d'activité du Poët de la CC du Laragnais

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget annexe du Parc d'activité du Poët de l'exercice 2016 de la CC du Laragnais et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

29. Compte administratif principal 2016 de la CC de Ribiers Val de Méouge

Projet de délibération présenté par M. Bruno LAGIER

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancien président de la CC de Ribiers Val Méouge, M. Bruno LAGIER, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2016 de la communauté de communes de Ribiers Val de Méouge, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	619 025,29 €	- €	619 025,29 €
Recettes	563 993,75 €	250 440,51 €	814 434,26 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	297 135,15 €	- €	297 135,15 €
Recettes	59 317,75 €	41 133,80 €	100 451,55 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	619 025,29 €	814 434,26 €	195 408,97 €
Section d'investissement	297 135,15 €	100 451,55 €	-196 683,60 €
			-1 274,63 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	- €	- €	- €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	619 025,29 €	814 434,26 €	195 408,97 €
Section d'investissement	297 135,15 €	100 451,55 €	-196 683,60 €
			-1 274,63 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. Décide, compte-tenu des restes à réaliser constatés d'affecter 195.408,97 € au compte 1068 du budget général 2017 afin d'absorber le déficit d'investissement.

30. Compte de gestion / budget général 2016 de la CC de Ribiers Val de Méouge

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget général primitif de l'exercice 2016 de la CC de Ribiers Val de Méouge et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

31. Compte administratif annexe 2016 / SPANC de la CC de Ribiers Val de Méouge

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancien président de la CC de Ribiers Val Méouge, M. Bruno LAGIER, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif annexe du SPANC de l'exercice 2016 de la communauté de communes de Ribiers Val de Méouge, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	1 992,17 €	- €	1 992,17 €
Recettes	1 555,00 €	9 439,32 €	10 994,32 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	- €	- €	- €
Recettes	- €	1 491,00 €	1 491,00 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	1 992,17 €	10 994,32 €	9 002,15 €
Section d'investissement	- €	1 491,00 €	1 491,00 €
			10 493,15 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	- €	- €	- €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	1 992,17 €	10 994,32 €	9 002,15 €
Section d'investissement	- €	1 491,00 €	1 491,00 €
			10 493,15 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

32. Compte de gestion / budget annexe 2016 SPANC de la CC de Ribiers Val de Méouge

Projet de délibération présenté par M. Bruno LAGIER

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget annexe du SPANC de l'exercice 2016 de la CC de Ribiers Val de Méouge et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

33. Compte administratif annexe 2016 / OM de la CC de Ribiers Val de Méouge

Projet de délibération présenté par M. Bruno LAGIER

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancien président de la CC de Ribiers Val Méouge, M. Bruno LAGIER, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif annexe pour les déchets ménagers de l'exercice 2016 de la communauté de communes de Ribiers Val de Méouge, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	656 629,66 €	- €	656 629,66 €
Recettes	716 791,86 €	21 977,04 €	738 768,90 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	77 254,50 €	- €	77 254,50 €
Recettes	65 551,67 €	117 904,26 €	183 455,93 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	656 629,66 €	738 768,90 €	82 139,24 €
Section d'investissement	77 254,50 €	183 455,93 €	106 201,43 €
			188 340,67 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	- €	- €	- €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	656 629,66 €	738 768,90 €	82 139,24 €
Section d'investissement	77 254,50 €	183 455,93 €	106 201,43 €
			188 340,67 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

34. Compte de gestion / budget annexe 2016 OM de la CC de Ribiers Val de Méouge

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget annexe des déchets ménagers de l'exercice 2016 de la CC de Ribiers Val de Méouge et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

35. Compte administratif principal 2016 de la CC du Serrois

Projet de délibération présenté par M. Michel ROLLAND

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancien président de la CC du Serrois, M. Michel ROLLAND, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2016 de la communauté de communes du Serrois, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	1 497 061,59 €	- €	1 497 061,59 €
Recettes	1 565 536,95 €	91 662,41 €	1 657 199,36 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	583 853,71 €	- €	583 853,71 €
Recettes	392 417,35 €	156 858,58 €	549 275,93 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	1 497 061,59 €	1 657 199,36 €	160 137,77 €
Section d'investissement	583 853,71 €	549 275,93 €	- 34 577,78 €
			125 559,99 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	152 505,26 €	143 082,95 €	9 422,32 €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	1 497 061,59 €	1 657 199,36 €	160 137,77 €
Section d'investissement	736 358,98 €	692 358,88 €	- 44 000,10 €
			116 137,67 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. Décide, compte-tenu des restes à réaliser constatés d'affecter 44.000,10 € au compte 1068 du budget général 2017 afin d'absorber le déficit d'investissement.
6. Décide que les restes à réaliser constatés sur les opérations liées à la gestion des déchets (soit 21.841 € en dépenses d'investissement) seront repris dans le calcul de l'affectation du résultat au compte 1068 du budget annexe 2017 des déchets ménagers de la CCSB.

36. Compte de gestion / budget général 2016 de la CC du Serrois

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget général primitif de l'exercice 2016 de la CC du Serrois et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

37. Compte administratif annexe 2016 / SPANC de la CC du Serrois

Projet de délibération présenté par M. Michel ROLLAND

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancien président de la CC du Serrois, M. Michel ROLLAND, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif annexe du SPANC de l'exercice 2016 de la communauté de communes du Serrois, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	3 071,18 €	- €	3 071,18 €
Recettes	3 932,11 €	515,92 €	4 448,03 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	118 354,60 €	486,67 €	118 841,27 €
Recettes	104 123,20 €	- €	104 123,20 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	3 071,18 €	4 448,03 €	1 376,85 €
Section d'investissement	118 841,27 €	104 123,20 €	- 14 718,07 €
			- 13 341,22 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	28 578,73 €	43 296,80 €	14 718,07 €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	3 071,18 €	4 448,03 €	1 376,85 €
Section d'investissement	147 420,00 €	147 420,00 €	- €
			1 376,85 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

38. Compte de gestion / budget annexe 2016 SPANC de la CC du Serrois

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget annexe du SPANC de l'exercice 2016 de la CC du Serrois et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

39. Compte administratif annexe 2016 / Base de loisirs de la CC du Serrois

Projet de délibération présenté par M. Michel ROLLAND

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancien président de la CC du Serrois, M. Michel ROLLAND, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif annexe de la base de loisirs de l'exercice 2016 de la communauté de communes du Serrois, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	226 442,63 €	- €	226 442,63 €
Recettes	257 986,08 €	17 734,61 €	275 720,69 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	32 843,84 €	- €	32 843,84 €
Recettes	5 851,20 €	29 325,80 €	35 177,00 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	226 442,63 €	275 720,69 €	49 278,06 €
Section d'investissement	32 843,84 €	35 177,00 €	2 333,16 €
			51 611,22 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	- €	- €	- €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	226 442,63 €	275 720,69 €	49 278,06 €
Section d'investissement	32 843,84 €	35 177,00 €	2 333,16 €
			51 611,22 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée

et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

40. Compte de gestion / budget annexe 2016 Base de loisirs de la CC du Serrois

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget annexe de la base de loisirs de l'exercice 2016 de la CC du Serrois et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

41. Compte administratif principal 2016 de la CC du Sisteronais

Projet de délibération présenté par M. Robert GAY

Votants : 80 – Suffrages exprimés : 80 (80 pour)

L'ancien président de la CC du Sisteronais, M. Daniel SPAGNOU, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2016 de la communauté de communes du Sisteronais, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	1 286 316,25 €	- €	1 286 316,25 €
Recettes	1 373 387,01 €	362 265,76 €	1 735 652,77 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	1 298 297,96 €	12 454,72 €	1 310 752,68 €
Recettes	1 510 659,34 €	- €	1 510 659,34 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	1 286 316,25 €	1 735 652,77 €	449 336,52 €
Section d'investissement	1 310 752,68 €	1 510 659,34 €	199 906,66 €
			649 243,18 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	410 000,00 €	47 244,00 €	- 362 756,00 €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	1 286 316,25 €	1 735 652,77 €	449 336,52 €
Section d'investissement	1 720 752,68 €	1 557 903,34 €	- 162 849,34 €
			286 487,18 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. Décide, compte-tenu des restes à réaliser constatés d'affecter 162.849,34 € au compte 1068 du budget général 2017 afin d'absorber le déficit d'investissement.

42. Compte de gestion / budget général 2016 de la CC du Sisteronais

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget général primitif de l'exercice 2016 de la CC du Sisteronais et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

43. Compte administratif annexe 2016 / SPANC de la CC du Sisteronais

Projet de délibération présenté par M. Robert GAY

Votants : 80 – Suffrages exprimés : 80 (80 pour)

L'ancien président de la CC du Sisteronais, M. Daniel SPAGNOU, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif annexe du SPANC de l'exercice 2016 de la communauté de communes du Sisteronais, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	22 623,57 €	41 366,96 €	63 990,53 €
Recettes	1 848,00 €	- €	1 848,00 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	- €	480,01 €	480,01 €
Recettes	68,58 €	- €	68,58 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	63 990,53 €	1 848,00 €	- 62 142,53 €
Section d'investissement	480,01 €	68,58 €	- 441,43 €
			- 62 553,96 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	- €	- €	- €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	63 990,53 €	1 848,00 €	- 62 142,53 €
Section d'investissement	480,01 €	68,58 €	- 441,43 €
			- 62 553,96 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

44. Compte de gestion / budget annexe 2016 SPANC de la CC du Sisteronais

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget annexe du SPANC de l'exercice 2016 de la CC du Sisteronais et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

45. Compte administratif annexe 2016 / OM de la CC du Sisteronais

Projet de délibération présenté par M. Robert GAY

Votants : 80 – Suffrages exprimés : 80 (80 pour)

L'ancien président de la CC du Sisteronais, M. Daniel SPAGNOU, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif annexe pour les déchets ménagers de l'exercice 2016 de la communauté de communes du Sisteronais, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	1 475 530,80 €	- €	1 475 530,80 €
Recettes	1 495 707,00 €	360 427,15 €	1 856 134,15 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	39 435,36 €	- €	39 435,36 €
Recettes	86 221,80 €	3 101,98 €	89 323,78 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	1 475 530,80 €	1 856 134,15 €	380 603,35 €
Section d'investissement	39 435,36 €	89 323,78 €	49 888,42 €
			430 491,77 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	450 564,40 €	436 000,00 €	- 14 564,40 €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	1 475 530,80 €	1 856 134,15 €	380 603,35 €
Section d'investissement	489 999,76 €	525 323,78 €	35 324,02 €
			415 927,37 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

46. Compte de gestion / budget annexe 2016 OM de la CC du Sisteronais

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget annexe des déchets ménagers de l'exercice 2016 de la CC du Sisteronais et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

47. Compte administratif annexe 2016 / Parc d'activités du Val de Durance de la CC du Sisteronais

Projet de délibération présenté par M. Robert GAY

Votants : 80 – Suffrages exprimés : 80 (80 pour)

L'ancien président de la CC du Sisteronais, M. Daniel SPAGNOU, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif annexe du Parc d'activité du Val de Durance de l'exercice 2016 de la communauté de communes du Sisteronais, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	2 118 348,48 €	- €	2 118 348,48 €
Recettes	2 529 148,59 €	- €	2 529 148,59 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	1 587 653,47 €	1 424 394,78 €	3 012 048,25 €
Recettes	2 141 578,41 €	- €	2 141 578,41 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	2 118 348,48 €	2 529 148,59 €	410 800,11 €
Section d'investissement	3 012 048,25 €	2 141 578,41 €	- 870 469,84 €
			- 459 669,73 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. Décide, compte-tenu des restes à réaliser constatés d'affecter 410.800,11 € au compte 1068 du budget annexe 2017 du parc d'activité du Val de Durance.

48. Compte de gestion / budget annexe 2016 / Parc d'activités du Val de Durance de la CC du Sisteronais

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget annexe du Parc d'activité du Val de Durance de l'exercice 2016 de la CC du Sisteronais et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

49. Compte administratif principal 2016 de la CC de la Vallée de l'Oule

Projet de délibération présenté par M. Gérard TENOUX

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancien président de la CC de la Vallée de l'Oule, M. Gérard TENOUX, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2016 de la communauté de communes de la Vallée de l'Oule, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	175 336,61 €	- €	175 336,61 €
Recettes	161 114,69 €	64 156,24 €	225 270,93 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	54 044,23 €	- €	54 044,23 €
Recettes	4 865,60 €	41 768,24 €	46 633,84 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	175 336,61 €	225 270,93 €	49 934,32 €
Section d'investissement	54 044,23 €	46 633,84 €	- 7 410,39 €
			42 523,93 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	3 400,00 €	- €	- 3 400,00 €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	175 336,61 €	225 270,93 €	49 934,32 €
Section d'investissement	57 444,23 €	46 633,84 €	- 10 810,39 €
			39 123,93 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. Décide, compte-tenu des restes à réaliser constatés, d'affecter 10.810,39 € au compte 1068 du budget général 2017 afin d'absorber le déficit d'investissement.

50. Compte de gestion / budget général 2016 de la CC de la Vallée de l'Oule

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget général primitif de l'exercice 2016 de la CC de la Vallée de l'Oule et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

51. Compte administratif annexe 2016 / SPANC de la CC de la Vallée de l' Oule

Projet de délibération présenté par M. Gérard TENOUX

Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)

L'ancien président de la CC de la Vallée de l'Oule, M. Gérard TENOUX, n'a pas participé au vote de cette délibération conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif annexe du SPANC de l'exercice 2016 de la communauté de communes de la Vallée de l'Oule, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	12 972,72 €	1 889,83 €	14 862,55 €
Recettes	13 800,00 €	- €	13 800,00 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	- €	- €	- €
Recettes	- €	- €	- €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	14 862,55 €	13 800,00 €	- 1 062,55 €
Section d'investissement	- €	- €	- €
			- 1 062,55 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	- €	- €	- €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	14 862,55 €	13 800,00 €	- 1 062,55 €
Section d'investissement	- €	- €	- €
			- 1 062,55 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

52. Compte de gestion / budget annexe 2016 SPANC de la CC de la Vallée de l'Oule

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget annexe du SPANC de l'exercice 2016 de la CC de la Vallée de l'Oule et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

53. Affectation du résultat au BP général 2017

Projet de délibération présenté par Mme Henriette MARTINEZ

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Au vu des comptes administratifs suivants :

- Compte administratif principal 2016 de la CC Interdépartementale des Baronnie ;
- Compte administratif principal 2016 de la CC de la Motte Turriers ;
- Compte administratif principal 2016 de la CC du Laragnais ;
- Compte administratif principal 2016 de la CC de Ribiers Val de Méouge ;
- Compte administratif principal 2016 de la CC du Serrois ;
- Compte administratif principal 2016 de la CC du Sisteronais ;
- Compte administratif principal 2016 de la CC de la Vallée de l'Oule ;
- Compte administratif annexe 2016 du service de portage de repas des Baronnie ;
- Compte administratif annexe 2016 du service de transport scolaire de la CC de La Motte Turriers ;
- Compte administratif annexe 2016 de la base de loisirs de la Germanette ;

et compte-tenu des restes à réaliser constatés, le conseil communautaire décide d'affecter au total 617.777,85 € au compte 1068 du budget général 2017 afin d'absorber le déficit d'investissement.

54. Affectation du résultat au budget annexe des déchets ménagers 2017

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Au vu des comptes administratifs suivants :

- Compte administratif annexe 2016 des déchets ménagers de la CC Interdépartementale des Baronnie ;
- Compte administratif annexe 2016 des déchets ménagers de la CC de la Motte Turriers ;
- Compte administratif annexe 2016 des déchets ménagers de la CC du Laragnais ;
- Compte administratif annexe 2016 des déchets ménagers de la CC de Ribiers Val de Méouge ;
- Compte administratif annexe 2016 des déchets ménagers de la CC du Sisteronais ;
- Compte administratif 2016 du SMICTOM des Baronnie ;

et compte-tenu des restes à réaliser constatés sur les budgets annexes précités ainsi que sur les opérations liées aux déchets dans le budget général de la Communauté de Communes du Serrois, le conseil communautaire décide d'affecter au total 230 221,10 € au compte 1068 du budget annexe 2017 des déchets ménagers de la CCSB afin d'absorber le déficit d'investissement.

55. Débat d'orientations budgétaires

Henriette MARTINEZ, vice-présidente déléguée aux finances, rappelle qu'en application des dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice (DOB) ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés doit être organisé dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget. Ces dispositions s'appliquent aux communautés de communes comprenant au moins une commune de 3.500 habitants et plus, ce qui est le cas de la CCSB.

Toutefois, le Conseil d'Etat a considéré, à propos d'une commune, que le conseil municipal n'était pas tenu de tenir un DOB l'année de son installation. Les services de l'Etat estiment qu'il peut être fait application de cette décision dans l'hypothèse d'une fusion d'EPCI. Le DOB sera donc établi en grandes lignes.

Henriette MARTINEZ informe que la date de vote du budget de la CCSB a été fixée au 10 avril. Toutefois, le vote du budget est tributaire de données transmises par les services de l'Etat (état des bases fiscales et dotations notamment). A ce jour, l'Etat n'a transmis à la CCSB aucun des documents réglementaires. Il est peu probable que les éléments relatifs au FPIC soient connus avant le mois de juin.

Henriette MARTINEZ rappelle que la CCSB dispose de la fiscalité professionnelle unique (FPU) c'est-à-dire qu'elle se substitue aux 62 communes membres pour l'application des dispositions relatives à l'ensemble de la fiscalité professionnelle : la CCSB perçoit ainsi la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Elle perçoit également les impositions forfaitaires de réseau (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). Elle perçoit aussi, de plein droit, la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Dans le régime FPU, les communes continuent de voter des taux de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), et d'en percevoir le produit. La CCSB doit également voter des taux additionnels sur chacune de ces taxes.

Il est possible d'uniformiser progressivement les taux de taxe ménage (TH, TFB, TFNB) et le taux de CFE sur une période maximum de 12 ans. Ce lissage signifie que les taux applicables sur chaque commune convergent progressivement pendant plusieurs années, avant d'aboutir à un taux unifié.

Henriette MARTINEZ souligne que la volonté du Bureau et de la commission des finances est de ne pas augmenter le taux moyen de fiscalité. Toutefois, le mécanisme de lissage des taux va engendrer des hausses de taux sur certaines communes et des baisses de taux sur d'autres.

Henriette MARTINEZ rappelle que le produit de fiscalité professionnelle que les communes percevaient l'année précédant la fusion (= produit 2016) leur est reversé sous la forme d'une attribution de compensation (AC).

Pour mémoire, le produit des AC est déjà versé par 12^{ème} à chacune des communes membres de la CCSB depuis la fin du mois de janvier, sur la base des montants provisoires actés par délibération du conseil communautaire en date du 17 janvier 2017.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui a été créée par délibération du conseil communautaire en date du 17 janvier 2017, a pour objectif d'évaluer le montant des charges transférées des communes vers l'intercommunalité dans le cadre des transferts de compétences.

Le montant évalué vient en déduction des AC perçues par les communes lorsqu'il s'agit d'un transfert de compétence des communes vers l'intercommunalité. Ce montant majore les AC lorsqu'une compétence est restituée aux communes par l'intercommunalité.

Henriette MARTINEZ insiste sur 2 situations particulières que la CLECT devra examiner :

- le cas des communes du Serrois sur le territoire desquelles se trouve la base de loisirs de Germanette, soumises à la fiscalité professionnelle de zone ;
- le cas des communes qui avaient des projets de type « parcs photovoltaïques » engagés et sur le point d'aboutir.

La CLECT devra définir un mécanisme financier qui permette de prendre en compte ces situations particulières dans le cadre des AC, afin qu'aucune commune ne se sente lésée.

Daniel SPAGNOU suggère que Luc DELAUP constitue un petit groupe de travail afin de faire des propositions au nom des communes porteuses d'un projet de fermes photovoltaïques.

Henriette MARTINEZ rappelle que, dans les années qui viennent, la CCSB aura aussi la possibilité de mettre en place une dotation de solidarité communautaire dans l'objectif de permettre aux communes de bénéficier d'une redistribution du « bonus » de fiscalité professionnelle de la CCSB.

En section de fonctionnement, la méthode de travail adoptée consiste à raisonner à dépenses constantes en partant des dépenses réalisées constatées aux CA de chacune des 7 anciennes communautés de communes.

Certaines dépenses seront toutefois, de fait, en augmentation en raison de l'organisation de la CCSB, basée sur plusieurs pôles de proximité (dépenses liées aux déplacements notamment) et en raison de la situation des agents à harmoniser (régime indemnitaire par exemple).

Est également à prévoir le paiement des études liées à la fusion (honoraires des consultants).

Le Bureau et la commission des finances souhaitent que l'enveloppe financière dédiée aux subventions versées aux associations reste au même niveau qu'en 2016.

Aucun nouveau recrutement ne sera réalisé dans les services existants, sauf pour remplacer les départs en retraite.

Les contrats correspondant à des charges à caractère général (assurances, maintenance, etc...) seront renégociés et harmonisés.

En investissement, chaque commission a été invitée à faire part de ses attentes et de ses priorités. Au budget 2017, seront inscrites prioritairement les dépenses correspondant à des opérations déjà engagées, ainsi qu'à la réalisation d'aménagements urgents ou obligatoires du fait de la réglementation.

Daniel SPAGNOU souligne le taux d'endettement bas de la CCSB. En 2017, l'annuité de la dette (tous budgets confondus) s'élève à 985.538 € soit un peu moins de 40 € par habitant.

2017 est une année de transition mais, la CCSB a pour vocation de réaliser de nouveaux projets pour le territoire.

Philippe MAGNUS insiste sur le fait qu'il est important de réfléchir dès à présent à un projet qui garantisse l'équilibre des territoires et à la définition d'une stratégie.

Henriette MARTINEZ ajoute qu'il est essentiel de développer ensemble une réflexion en vue de la valorisation du territoire.

Gérard TENOUX salue la volonté d'œuvrer ensemble malgré les difficultés. Il informe le conseil communautaire de la mise en place par le Département des Hautes-Alpes du dispositif « petites cités de caractère », en partenariat avec l'ADDET. Une présentation de ce dispositif sera réalisée à l'échelle de la CCSB.

Gérard TENOUX indique également que dans le cadre du dispositif « incubateur de projets » l'ADDET va réaliser une étude sur l'avenir du site de la Germanette.

Edmond FRANCOU souligne que les associations sont dans l'attente de financements de la part de la CCSB. Il conviendra aussi de définir les critères d'attribution des subventions et de recevoir les associations dont les demandes de subventions ne pourront pas faire l'objet d'une décision favorable.

Henriette MARTINEZ rappelle qu'il existe déjà des critères réglementaires tels que la conformité aux compétences exercées par la CCSB et le non cumul de subvention commune/intercommunalité. Il faudra que la CCSB définisse l'intérêt communautaire.

Bruno LAGIER indique que plusieurs projets bénéficient de co-financements dans le cadre de l'appel à projet « Espaces Valléens » : aménagement du site de Chabre, création d'une passerelle dans la Méouge.

Michel ROLLAND ajoute qu'une étude sur la base de loisirs de Germanette fait aussi l'objet de co-financements dans le cadre de cet appel à projets.

Henriette MARTINEZ propose d'inscrire au budget les opérations dont les plans de financement sont bouclés.

Concernant le pôle environnement, Jean-Louis REY précise qu'un nouveau véhicule de collecte des ordures ménagères va être livré très prochainement. Il conviendrait de prévoir au budget l'achat d'un nouveau camion dans la perspective du passage en régie de la collecte des ordures ménagères sur le secteur laragnais.

Bernard MATTHIEU rappelle que la compétence « Gestion de milieux aquatiques et prévention des inondations » (GAMAPI) deviendra obligatoire pour la CCSB au 1^{er} janvier 2018. Des réunions vont avoir lieu avec les syndicats de rivière pour préparer la mise en œuvre de cette compétence. Il conviendra d'étudier la mise en place de la taxe GEMAPI. Une étude de synthèse sera peut-être nécessaire.

Jean-Marie TROCCHI indique qu'au-delà des opérations financées dans le cadre d'Espaces Valléens, d'autres opérations sont également à inscrire au budget primitif : travaux de mise en conformité de la base de loisirs de Germanette, réalisation d'une aire de covoiturage à Sisteron, etc... Le groupe de travail « travaux » constitué dans le cadre de la commission « voirie, urbanisme SPANC » va se réunir pour proposer une liste de projets à inscrire en priorité.

Michel ROLLAND rappelle que les communes doivent assurer l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés. Elles doivent ainsi supporter la création, l'aménagement, l'entretien, le renouvellement des points d'eau proprement dits (notamment les poteaux et autres bouches d'incendie), mais aussi les investissements pour assurer l'alimentation en eau de ces points d'eau (ex. : renforcement des réseaux d'eau potable pour cause d'insuffisance de débit). Michel ROLLAND souligne la possibilité de transférer aux EPCI cette compétence « défense extérieure contre l'incendie ».

56. Réalisation d'un audit sur le site de l'ISDND de Sorbiers / marché de prestations intellectuelles

Projet de délibération présenté par M. Jean-Louis REY

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Par délibération en date du 26 janvier 2017, le conseil communautaire a approuvé la réalisation d'un audit technique, financier et juridique sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Sorbiers (anciennement gérée par le SMICTOM des Baronnie), et autorisé le président à lancer une consultation en procédure adaptée.

Un appel public à la concurrence a été mis en ligne le 14 février 2017.

4 plis ont été reçus pour la réalisation de cet audit.

Le marché est composé d'une tranche ferme qui correspond à l'audit proprement dit et d'une tranche conditionnelle correspondant à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La tranche conditionnelle sera affermée par ordre de service, notifiée au prestataire, au fur et à mesure des besoins. En cas de non-affermissement, elle ne donnera pas lieu à indemnité. Ce service devrait prendre fin, au 31 décembre 2017.

Au regard des critères définis dans le règlement de consultation, la commission environnement qui s'est réunie le 21 mars 2017 propose de retenir l'offre du groupement ANTEA/Calia Conseil/FM pour un montant de 25.600 € HT pour la tranche ferme et 35.900 € HT pour la tranche conditionnelle.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un audit de l'ISDND de Sorbiers d'un montant total de 61.500 € HT avec le groupement ANTEA/Calia Conseil/FM comprenant la tranche ferme (25.600 € HT) et la tranche conditionnelle (35.900 € HT).

57. Réalisation d'une étude relative à la compétence « eau et assainissement »

Projet de délibération présenté par M. Jean-Yves SIGAUD

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour, 1 abstention)

Afin d'étudier le transfert de la compétence « eau et assainissement » prévu par la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2020, l'Agence de l'Eau a lancé un appel à projet intitulé « gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau ». Cet appel à projet s'adresse aux EPCI et a pour vocation de les accompagner dans leur réflexion de structuration des services eau et assainissement. Les actions, financées à 80 % pour les dossiers reçus avant le 28 avril 2017 à l'Agence de l'Eau, visent à anticiper au mieux les transferts de compétence.

Les aides sont attribuées pour les études réalisées par un prestataire extérieur ou directement par le porteur du projet.

Lors des travaux préparatoires à la fusion, le Comité de Pilotage avait formulé un avis d'intention favorable pour positionner la CCSB sur cet appel à projet (réalisation d'un inventaire et démarrage de la réflexion sur le transfert de compétence).

Le volume financier de l'étude est évalué en fonction du nombre de communes composant l'EPCI et du type d'infrastructures (nombre de stations d'épurations, communes assurant la compétence production et transport, communes possédant un réseau pluvial...).

Le budget prévisionnel affecté à la mission est estimé à 506.000 € HT, réparti sur deux années de la manière suivante :

Tranche ferme :

- Phase préparatoire de présentation de la démarche : 9.500 € HT
- Phase de diagnostic technique des services eau et assainissement 198.850 € HT
- Phase de diagnostic administratif, juridique et financier : 110.650 € HT
- Définition des objectifs et programme d'investissement : 70.000 € HT
- Organisation, animation : 57.000 € HT

Tranche conditionnelle :

- Accompagnement dans la mise en œuvre du transfert : 60.000 € HT

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la mise en œuvre d'une étude relative à la compétence « eau et assainissement » ;
- autorise le président à solliciter l'Agence de l'Eau pour le financement de l'appel à projet.

58. Harmonisation des tarifs de vente des composteurs

Projet de délibération présenté par M. Jean-Louis REY

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Dans le cadre de leur compétence « gestion des déchets ménagers », les 7 communautés de communes préexistant à la fusion vendaient des composteurs à leurs habitants. Toutefois, cette vente était réalisée selon des modalités différentes.

La commission environnement qui s'est réunie le 13 février 2017 propose d'harmoniser le prix de vente des composteurs à 10 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'harmonisation des tarifs de vente des composteurs conformément à la proposition établie par la commission environnement ;
- autorise le président à procéder à la création d'une régie de recette et à nommer les régisseurs.

59. Adhésion de la CCSB à IT 05

Ce point est retiré de l'ordre du jour à la demande de M. Gérard TENOUX car les statuts d'Ingénierie Territoriale 05 ne prévoient pas qu'une communauté de communes dont le siège n'est pas dans les Hautes-Alpes puisse adhérer à IT 05. Par ailleurs, le Département des Alpes de Haute-Provence est en train de constituer une agence technique du même type mais avec des missions un peu différentes.

60. Désignation du délégué de la CCSB au conseil de surveillance du centre hospitalier Buëch Durance / délibération modificative

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Par délibération en date du 17 janvier 2017, le conseil communautaire a désigné M. Albert MOULLET et M. Jean-Marc DUPRAT comme délégués de la CCSB au conseil de surveillance du centre hospitalier Buëch Durance.

Or, la désignation de M. DUPRAT se heurte à une incompatibilité en raison du fait que ce dernier effectue des vacances au centre hospitalier.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un autre délégué.

Le Bureau de la CCSB propose la candidature de Mme Patricia MORHET RICHAUD.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire désigne, à l'unanimité, Mme Patricia MORHET RICHAUD comme nouvelle déléguée au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Buëch Durance, en remplacement de M. Jean-Marc DUPRAT.

61. Délégation de pouvoirs du conseil communautaire vers le président de la CCSB / délibération complémentaire

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Par délibération en date du 17 janvier 2017 prise en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a attribué au président de la CCSB, pour la durée de son mandat, le pouvoir de réaliser des lignes de trésorerie pour un montant maximum de 150.000 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire précise que cette délégation s'applique à chacun des budgets de la CCSB.

62. Création d'un emploi saisonnier d'agent de déchetterie

Ce point est retiré de l'ordre du jour à la demande de M. Jean-Louis REY dans l'attente que soient réétudiés les besoins sur l'ensemble des déchetteries pour la période estivale.

63. Renouvellement d'un emploi de chauffeur et agent de déchetterie en CAE

Projet de délibération présenté par M. Jean-Louis REY

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Par délibération en date du 7 avril 2016, le conseil communautaire du Larnagnais avait créé un emploi de chauffeur et agent de déchetterie à temps complet en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour une durée d'un an, avec une rémunération à hauteur du taux horaire du SMIC en vigueur.

Il est possible de renouveler cet emploi pour une durée d'un an, du 25 avril 2017 au 24 avril 2018 inclus.

Le Bureau qui s'est réuni le 13 mars 2017 a donné un avis favorable au renouvellement de cet emploi, aux mêmes conditions.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le renouvellement de l'emploi de chauffeur et agent de déchetterie en CAE pour une durée d'un an à compter du 2017, sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 35h00, avec une rémunération à hauteur du taux horaire du SMIC en vigueur ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment l'avenant au contrat de travail de l'agent concerné.

64. Détermination des ratios promus / promouvables dans le cadre de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux

Projet de délibération présenté par M. Jean SCHÜLER

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

L'avancement de grade est la procédure qui permet aux agents remplissant les conditions fixées par les statuts particuliers, d'accéder au grade supérieur au sein d'un cadre d'emplois.

Il appartient au conseil communautaire de fixer, après avis du Comité Technique, à partir du nombre total de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement à un grade considéré, le taux déterminant le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

La commission des ressources humaines propose :

- de fixer le ratio à 100 % pour l'ensemble des grades ;
- d'arrondir le chiffre obtenu par application du ratio à l'entier supérieur.

Par ailleurs, considérant que le Comité Technique n'a pas encore été installé et dans l'attente de l'élection de ses membres, afin de ne pas pénaliser les agents qui remplissent les conditions d'avancement, la commission des ressources humaines propose de consulter pour avis les Comités Technique des Centres de Gestion 04 et 05.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide de fixer les ratios promus-promouvables sur la base de la proposition faite par la commission des ressources humaines et sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique.

65. Modalités d'exercice du temps partiel à la CCSB

Projet de délibération présenté par M. Jean SCHÜLER

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

Le temps partiel et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics.

Les principes généraux sont fixés par les dispositions législatives et réglementaires suivantes :

- article 60 et 60 bis de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- article 9 de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel des fonctionnaires et des agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif,
- décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale.

Le temps partiel s'adresse aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an.

L'autorisation qui ne peut être inférieure au mi-temps est accordée sur demande des intéressés, sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail.

Le temps partiel de droit pour raisons familiales s'adresse aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires et aux agents non titulaires.

Pour l'essentiel identique au temps partiel, sous certaines conditions liées à des situations familiales particulières, le temps partiel de droit est accordé sur demande des intéressés dès lors que les conditions d'octroi sont remplies.

Dans les deux cas, le travail peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel.

Il appartient au conseil communautaire, après avis du Comité Technique, d'ouvrir la possibilité d'exercice du temps partiel à la CCSB et d'en définir les modalités d'application. En effet, la réglementation précitée fixe le cadre général dans lequel s'exerce le temps partiel mais ne réglemente pas certaines modalités qui doivent être définies à l'échelon local.

C'est ensuite au président d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

La commission des ressources humaines propose de fixer ainsi qu'il suit les modalités d'application du temps partiel :

- Le temps partiel (de droit pour raison familiale ou sur autorisation) sera organisé dans le cadre hebdomadaire ou mensuel.
- Les quotités de temps partiel sur autorisation seront fixées au cas par cas entre 50 et 99 % du temps plein.
- Les nouveaux plannings hebdomadaires et les nouveaux horaires de travail des agents bénéficiant d'un temps partiel seront précisés dans les arrêtés individuels de mise à temps partiel.

- La durée des autorisations est fixée à 6 mois ou un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de trois ans. A l'issue de ces trois ans, la demande de renouvellement de la décision doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresses.
- Les demandes doivent être formulées dans un délai de 2 mois avant le début de la période souhaitée.
- Les demandes de modification des conditions d'exercice de temps partiel en cours de période pourront intervenir :
 - A la demande des intéressés dans un délai de deux mois avant la date de modification souhaitée,
 - A la demande du président de la CCSB, si les nécessités de services et notamment une obligation impérieuse de continuité le justifient.
- Pendant les périodes de formation professionnelle incompatible avec l'exercice des fonctions à temps partiel (formation d'adaptation à l'emploi, formation continue, préparation aux concours), l'autorisation de travail à temps partiel sera suspendue.

Considérant que le Comité Technique n'a pas encore été installé et dans l'attente de l'élection de ses membres, afin de ne pas pénaliser les agents qui ont déposé une demande de temps partiel sur autorisation, la commission des ressources humaines propose de consulter pour avis les Comités Technique des Centres de Gestion 04 et 05.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve les modalités d'exercice du temps partiel telles que proposées par la commission des ressources humaines, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique.

66. Convention avec le Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence pour l'exercice des missions d'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI)

Projet de délibération présenté par M. Jean SCHÜLER

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

L'agent chargé des fonctions d'inspection a pour mission de :

- ✓ contrôler les conditions d'application des règles applicables en matière d'hygiène et sécurité du travail,
- ✓ proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,
- ✓ en cas d'urgence, proposer toutes mesures immédiates jugées nécessaires,
- ✓ élaborer des rapport et des recommandations.

L'ACFI a une fonction d'inspection, par opposition aux assistants et conseillers de prévention dont la mission est axée sur la mise en œuvre de la prévention.

La réglementation impose aux collectivités de procéder à sa désignation.

Ses missions étant ciblées et ponctuelles et ne nécessitant pas une présence de proximité, peu de collectivités trouvent un intérêt à nommer un ACFI en interne. C'est pour cette raison que l'article 5 du décret cité en référence prévoit la possibilité de passer convention avec le centre de gestion.

Le centre de gestion 04 propose la mise à disposition d'un technicien en hygiène et sécurité du travail en vue d'exercer les missions d'ACFI.

Cette mise à disposition est conclue pour une durée minimale d'une demi-journée, renouvelable autant que de besoin.

La CCSB doit, en contrepartie :

- ✓ faciliter l'accès du technicien aux locaux de travail, de stockage de matériel et de produits, de remise d'engins ou aux chantiers extérieurs ;
- ✓ autoriser l'assistant de prévention à être présent au moment des visites ;
- ✓ tenir à disposition du technicien les rapports de vérification, les registres de sécurité, les fiches de poste et le document unique, si ces documents ont été élaborés par la collectivité ;

- ✓ tenir informé le technicien des suites données aux propositions.

La collectivité reste responsable de la mise en œuvre des recommandations et propositions formulées par le technicien dont les interventions ne se substituent pas aux contrôles et aux vérifications périodiques obligatoires des organismes agréés.

Le montant de la prestation est fixé pour 2017 à 90 € par demi-journée d'intervention (4 heures). Dans ces 4 heures sont compris la présence sur le site et le temps de travail administratif préparatoire ou consécutif.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la signature d'une convention avec le Centre de Gestion 04 pour l'exercice des missions ACFI.

67. Détermination du lieu de la prochaine réunion du conseil communautaire

Projet de délibération présenté par M. Daniel SPAGNOU

Votants : 82 – Suffrages exprimés : 82 (82 pour)

M. le président indique que dans un objectif de proximité avec les communes membres et les habitants de l'ensemble du territoire intercommunal, il est possible de réunir le conseil communautaire en dehors du siège, dans un lieu choisi par le conseil communautaire dans l'une des communes membres.

Le lieu choisi doit respecter les conditions cumulatives suivantes :

- il doit être neutre ;
- il doit offrir les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires ;
- il doit permettre d'assurer la publicité des séances.

M. le président propose que la prochaine réunion du conseil communautaire ait lieu à la salle des fêtes de Laragne-Montéglin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-11,

Le conseil communautaire décide que sa prochaine réunion aura lieu à la salle des fêtes de Laragne-Montéglin.

68. Questions diverses :

➤ Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) :

Le président informe l'assemblée qu'à la suite de la réforme des zones de revitalisation rurale, toutes les communes de la CCSB vont être classées en ZRR à compter du 1^{er} juillet 2017. C'est le nouveau mode de calcul, non plus par commune mais par communauté de communes, qui a permis ce classement qui entraîne des avantages fiscaux et sociaux pour la création d'entreprises.